

# INVITATION

Madame/Monsieur.....

A l'occasion de la dédicace de l'ouvrage :

## "L'administration provisoire des sociétés dans l'espace OHADA"

Nous avons l'honneur de vous inviter à prendre personnellement part à la cérémonie de dédicace qui se tiendra dans la grande salle des audiences de la Cour Commune de Justice et d'Arbitrage (CCJA) de l'OHADA d'Abidjan - République de Côte d'Ivoire.

Cette cérémonie, qui est parrainée par le Pr Antoine OLIVEIRA, Président de la CCJA, aura lieu le 08 novembre 2012, dès 10 heures précises.

**Votre présence nous honorerait au plus haut point.**

## INTERVENANTS

<b>Modérateur</b>	<b>Pr Antoine OLIVEIRA</b> , Président de la CCJA
<b>Note de lecture 1</b>	<b>Me Joachim BILE-AKA</b> , Bâtonnier de l'ordre des Avocats de Côte d'Ivoire
<b>Note de lecture 2</b>	<b>Pr Moussa SAMB</b> , Directeur du Centre de Recherche et de Documentation de l'Ecole Régionale Supérieure de la Magistrature (ERSUMA) de l'OHADA
<b>Note de lecture 3</b>	<b>Dr François KOMOIN</b> , Président du Tribunal de Commerce d'Abidjan
<b>Note de lecture 4</b>	<b>Président NDONGO FALL</b> , 2ème vice Président de la CCJA
<b>Note de l'auteur</b>	<b>Dr Beauclair NJOYA NKAMGA</b> , Consultant
<b>Post-scriptum</b>	<b>Pr Antoine OLIVEIRA</b> , Président de la CCJA
<b>Questions- Réponses</b>	
<b>Dédicace de l'ouvrage</b>	

Editions Veritas

Collection *Economia*

Beauclair  
NJOYA  
NKAMGA

Beauclair NJOYA NKAMGA

### L'administration provisoire des sociétés dans l'espace OHADA

L'administration provisoire des sociétés est une technique de sauvetage des entreprises qui permet à l'autorité compétente, en cas de difficultés graves compromettant le fonctionnement normal d'une société, de désigner temporairement une personne dénommée administrateur provisoire à la tête de cette société, à l'effet de régler cette difficulté, en assurant momentanément la gestion sociale.

Dans l'espace OHADA, elle est une réalité aussi bien pour les sociétés de droit commun que pour les sociétés particulières que constituent les établissements de crédit, les sociétés à capital public et les sociétés d'assurances. Cependant, l'administration provisoire des sociétés n'a pas fait l'objet d'une réglementation dans le cadre spécifique des premiers actes uniformes. Son régime juridique est issu des règles définies par la jurisprudence, par les législations communautaires de l'UEMOA, de la CEMAC et de la CIMA, et par les législations nationales des Etats parties de l'OHADA.

La diversité et la complexité des textes et arrêts intervenus en matière d'administration provisoire des sociétés rendent le droit applicable à l'administration provisoire dans l'espace OHADA complexe et difficilement appréhendable pour le juriste praticien ou théoricien, a fortiori pour les opérateurs économiques. Cette réalité justifie l'idée du présent ouvrage dont l'ambition est de mettre à la portée de tous le droit applicable à l'administration provisoire des sociétés dans les 17 Etats de l'OHADA. Il formule les solutions aux problèmes que pose l'administration provisoire dans la pratique et met en relief, à chaque niveau, les cas jurisprudentiels les plus notoires et ceux inédits d'Afrique et d'ailleurs, intervenus en cette matière. Il est un outil au service des administrateurs provisoires, des chefs d'entreprises, des investisseurs, des associés, des praticiens du droit, des décideurs en général, des juges et des chercheurs. De même, il se veut futuriste dans la mesure où il intègre les règles préconisées dans le cadre de la révision de l'Acte uniforme relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE en cours, ainsi que dans le cadre du règlement relatif au traitement des établissements de crédit en difficulté dans la CEMAC, également en cours d'adoption.

L'ambition est également de servir au déclenchement de l'unification législative du régime de l'administration provisoire dans l'espace OHADA ; raison pour laquelle diverses propositions sont faites là où subsistent des vides ou incohérences juridiques.

L'auteur, Beauclair NJOYA NKAMGA, Docteur (Ph.D.) en Droit des affaires, est Consultant à PriceWaterhouseCoopers Tax & Legal, bureau du Cameroun. Il a enseigné au Département de droit des affaires de l'Université de Douala, est titulaire des cours de droit des affaires dans des Masters professionnels en Management des Entreprises. Il est par ailleurs membre du Groupe de Recherches en Droit, Institutions et Intégration Communautaire (GERDIIC).



30 000 F CFA  
46 €

1<sup>ère</sup> édition

Collection *Economia*

# L'administration provisoire des sociétés dans l'espace OHADA

Préface  
Pr Paul-Gérard POUYOUÉ

Contacts: **Me Jérémie Wambo**  
Tél. : + (225) 55 02 19 21  
Email : wambojt@yahoo.fr

**Dr Beauclair Njoya Nkamga**  
Tél. : + (237) 77 46 58 20 / +225 04 89 44 61  
Email : bfnjoya@yahoo.fr